

## JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORG

ORDONNANCES SOUVERAINES  
Lois & DécretsDIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA  
PRINCIPAUTE DE SEBORG

D.I.L.A.P.S

ANNONCE N° 11

D-2017/08-03

**Portant sur la nomination et la réception  
des Membres Fondateurs de l'Ordre de la Rose d'Or de Seborga**

En vertu des articles 117 et 13 de la Constitution ;

Vu le Décret Princier n° D-2016/12-01 portant création de l'Ordre de la Rose d'Or de Seborga,  
Considérant les articles 7, 10, 11 et 27 du Code de l'Ordre de la Rose d'Or de Seborga,Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>** Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga,  
par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,**DÉCRETONS****Article 1** : La nomination des Membres Fondateurs :S.A.S. Nicolas 1<sup>er</sup>  
Prince souverain de Seborga  
Grand-Maître de l'Ordre de la Rose d'Or de SeborgaSon Excellence Monsieur Martial Mutte de Sabourg  
Chancelier princier du Gouvernement  
Grand-Chancelier de l'Ordre élevé à la dignité de Grand-Croix.Monsieur Valéry JOUBAULT  
Ministre de la Communication et de la Culture et du Patrimoine,  
Haut Dignitaire de la Couronne,  
Commandeur de l'Ordre de la Rose d'Or de Seborga.

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGIA

**Article 2** : Les membres fondateurs en leur grade et qualités nommeront le Conseil de l'Ordre par Ordonnance Souveraine Princièrè.

**Article 3** : Le Grand-Chancelier de l'Ordre assure la présidence du Conseil.

**Article 4** : Le présent décret fait office de brevet de réception.

Signé le 21 août 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 12

D-2017/08-04

## **Portant sur la nomination et la réception des Membres Fondateurs de l'Ordre du Mérite Princier**

En vertu des articles 117 et 13-1 de la Constitution ;  
Vu le Décret Princier n° D-2017/06-03 portant création de l'Ordre du Mérite Princier,  
Considérant les articles 7, 10, 11 et 30 du Code de l'Ordre du Mérite Princier,

Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>** Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga,  
par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

### **DÉCRETONS**

**Article 1** : La nomination des Membres Fondateurs :

S.A.S. Nicolas 1<sup>er</sup>  
Prince souverain de Seborga  
Grand-Maître de l'Ordre de la Rose d'Or de Seborga

Monsieur Martial Mutte de Sabourg  
Chancelier du Gouvernement  
Grand-Chancelier de l'Ordre élevé à la dignité de Grand-Croix.

Monsieur Valéry JOUBAULT  
Ministre de la Communication et de la Culture et du Patrimoine,  
Haut Dignitaire de la Couronne,  
Commandeur de l'Ordre du Mérite Princier.

**Article 2** : Les Membres Fondateurs en leur grade et qualité ci-dessus définis forment le Conseil de l'Ordre du Mérite Princier.

**Article 3** : Le Grand-Chancelier de l'Ordre assure la présidence du Conseil.

**Article 4** : Le présent décret fait office de brevet de réception.

Signé le 21 août 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>